

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

6 JUIN 2014

La séance débute à 20H40

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO, Adeline SEDANO

1- Modification du règlement du cimetière

Ce point est reporté à un Conseil municipal ultérieur dans l'attente de la recherche par la municipalité d'informations supplémentaires.

2 - Indemnité du receveur municipal

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité au receveur municipal de 320 € nets annuels pour la durée du mandat.

3 - Subventions aux associations

Le Conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes.

Associations de la commune

- Les frais de fleurissement par les Anciens Combattants de Montagnole du Monument aux Morts lors des cérémonies officielles seront pris en charge directement par la commune sur présentation des factures,
- 1000 € à l'association le Village culturel,
- 600 € à l'association Gym Montagnole.
- 6426 € à la coopérative scolaire
- 500 € à l'ACEM
- 4000 € au Comité des fêtes
- 1000 € à l'association Chabert and Co
- 1500 € à l'Entente Val d'Hyères.

Associations extérieures

- 85 € à l'association Prévention Routière
- 150 € à la Banque alimentaire.
- 150 € à la ligue contre le cancer.
- 150 € à la Cantine Savoyarde
- 150 € à l'association Communes Solidaires.

- 150 € au Centre Léon Bérard
- 100 € à l'association Chats Libres
- 150 € à l'ARSLA.
- 150 € à l'association Alzheimer Savoie
- 150 € à l'association Locomotive.

Le total des subventions accordées s'élève à 16 411 €.

Une réserve de 1000 € est constituée pour le Comité des Fêtes dans le cas où son compte de résultat 2014 serait déficitaire.

4 - Formation des élus

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une enveloppe annuelle de 3000 € destinée à la formation des élus. Les frais d'inscription, de transport et de séjour sont pris en charge par la commune.

5 - Avenant au compromis de vente Hameau des Bois

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant au compromis de vente du 4 juillet 2013. Cet avenant modifie l'assiette foncière qui comprenait une partie des voiries. Il inclut également le terrain situé en bordure de la route de Montagnole (RD 6) que la commune s'engage à acquérir du Conseil Général et à rétrocéder à la société Hestya Finance. Le montant de la cession reste inchangé à 850 000 €.

6 - Décision modificative n°1

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 qui effectue un virement de crédits d'un total de 2 300 € du poste Dépenses imprévues sur les opérations d'investissement suivantes : 800 € sur l'opération contournement de la mairie pour un reliquat de travaux et 1500 € sur l'opération réaménagement de la mairie pour l'installation d'un robinet extérieur et d'autres menus travaux.

7 - Questions diverses

Le Conseil procède au tirage au sort de deux personnes pour constituer la liste préparatoire au Jury d'Assises.

Le Maire explique au Conseil le projet d'arrêté transférant la police de l'assainissement et des déchets au Président de Chambéry Métropole pour permettre à cet établissement public de faire respecter le règlement dans ces matières.

Fait à MONTAGNOLE,
Le 11 juin 2014

Le Maire
Jean Maurice VENTURINI

